



Motion au CTP de l'Organisme de Contrôle de MONTPELLIER le 08-12-08

Les Organisations Syndicales ci dessus, représentées au CTP de l'Organisme de Contrôle de Montpellier, décident de boycotter la séance de ce jour pour les raisons suivantes:

1/ Refus de l'administration de satisfaire les revendications des personnels sur le maintien de la structure d'encadrement actuelle de l'OCM (Perpignan et Béziers inclus).

- Un Chef d'Organisme rattaché au chef SNA
- Deux Chefs des Services Technique et Exploitation rattachés à ce Chef d'Organisme
- Un Assistant de Sub Instruction chargé de Scansim
- Deux entités Administrative et Moyens Généraux rattachés à ce Chef d'Organisme
- Le rattachement fonctionnel et hiérarchique des chefs CA de Béziers et Perpignan à Montpellier
- Un budget réservé par le SNA pour l'OCM

2/ Refus de l'administration d'annuler la demande de sanction injustifiée et disproportionnée en conseil de discipline (15 jours d'exclusion), contre un collègue contrôleur militant syndical USAC-CGT au CRNA-Nord.

Montpellier le 08 décembre 2008